RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

F

République Française

Ministère chargé des Transports

ATTESTATION DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER LÉGER DE MARCHANDISES

N° JME 11 24 02054

Nous Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris
(Autorité ou instance préalablement désignée à cet effet pour délivrer la présente attestation)

Certifions que Monsieur RAHALI Aymen
(Nom et prénom)

né(e) le [redacted] à [redacted]

- [x] a suivi la formation préalable à l'examen et a satisfait aux épreuves de ce dernier, conformément à l'article R. 3211-40, alinéa 2 du Code des transports (1) (2).
- [] dispose du diplôme requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises conformément à l'article R. 3211-40, alinéa 3 du Code des transports (1).
- [] a justifié de l'expérience professionnelle requise pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises conformément à l'article R. 3211-40, alinéa 4 du Code des transports (1).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle.

Fait à PARIS le 3 septembre 2024

(Cachet et signature de l'autorité ou de l'instance accréditée qui délivre l'attestation)

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris, par délégation,
Adjointe à la cheffe de la division gestion

[redacted]

Cécile OLIVO

(1) Cocher la case correspondant à la modalité d'obtention de l'attestation.
(2) En cas de [illegible]

Scanné avec CamScanner